



## **MIGRATIONS & DEVELOPPEMENT**

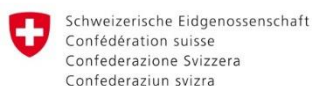
### **ECOLE PRATIQUE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (EPDT)**

### **TERMES DE REFERENCE**

<b>Projet :</b>	<b>Communauté de Développement Solidaire (CDS)</b>
<b>Lieu mission :</b>	<b>Région Souss-Massa</b>
<b>Type mission :</b>	<b>Accompagnement des collectivités locales dans la démarche de planification stratégique (PAC)</b>
<b>Durée de la mission</b>	<b>22 jours, à raison, de 2 J par commune</b>

**Novembre 2016**

*Avec le soutien de*



## Contexte

Migrations & Développement (M&D) est une association franco-marocaine de loi 1901, créée en 1986 par des migrants pour mener des actions de développement dans leurs villages et zones d'origine. Les premières actions de M&D sont orientées vers les services de base, notamment en infrastructures (Eau potable, électrification décentralisée...). En 2000, elle a élargi ses activités au développement économique local en promouvant la valorisation des produits de terroir et de l'artisanat, ainsi que le tourisme solidaire. En 2010, l'axe de développement de la gouvernance et l'animation territoriale devient central dans l'activité de l'association, qui a développé sa démarche dans l'accompagnement des collectivités locales et des acteurs locaux dans une logique de dialogue territorial.

De nouvelles prérogatives constitutionnelles et législatives relatives à la démocratie participative et au développement de la gouvernance locale ont été lancées au Maroc depuis 2011. Les lois organiques 113.14 permettent aux collectivités territoriales de mettre en place des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation avec les citoyennes et citoyens et avec la société civile au niveau local.

Ces mécanismes permettent aux acteurs locaux de participer notamment, à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques locales, ainsi qu'à d'autres instances de consultation telles les comités de parité, égalité des chances et approche genre, élément clé pour l'instauration d'une bonne gouvernance locale. Le Plan d'Action Communal (PAC) est un outil primordial qui permet aux citoyens et citoyennes ainsi qu'à la société civile de participer aux différentes étapes de l'élaboration des PAC : l'identification, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique locale de développement. Il sera également un mécanisme pour associer les acteurs à la gestion et la chose locale, conformément à l'article 78 de la loi organique 113-14.

Dans ce cadre, Migrations & Développement accompagne une dizaine de communes de la Région de Souss-Massa (notamment dans les Provinces de Taroudannt et de Tiznit) dans l'élaboration de leurs PAC, selon une démarche participative, tout en s'appuyant sur les forces locales de la Collectivité pour renforcer leurs compétences. L'objectif est d'outiller les équipes d'animation communales en technique de planification participative en vue d'autonomiser les communes en matière de planification.

Avec les équipes d'animation communales, M&D aura réalisé les diagnostics participatifs, en produisant pour chaque commune une monographie communale, une analyse institutionnelle et financière et un rapport des ateliers de diagnostic participatif.

La phase suivante consiste en l'analyse des données collectées en amont et en l'accompagnement dans la phase de planification participative des Communes d'Arbaa Sahel, Tafraoute, Wijnan, Boutroche et Ammelne de la Province de Tiznit), Taliouine, Assais, Tinzert, Azaghar N'irs, Zagmouzen et El Faid de la Province de Taroudannt.

### **I. Objectifs et résultats attendus :**

L'objectif général de la prestation est d'accompagner les collectivités territoriales à élaborer leurs PAC en tenant compte des étapes de la planification réalisée en amont. Le PAC décrit la mission, les valeurs et les axes stratégiques de développement définis par la commune et comprend un plan d'actions triennal qui définit les actions programmées en distinguant entre les actions qui seront réalisées par la Commune en lien avec ses capacités et ses attributions et les actions pour lesquelles elle fera d'appel à des intervenants extérieurs, étatiques (Etat, Conseil régional et Conseil provincial) selon le principe de la subsidiarité, ou non étatiques.

L'objectif spécifique de la mission est d'animer un atelier participatif avec les élus, les membres de l'IEEAG (Instance d'Equité, d'égalité des chances et de l'approche Genre) afin d'en dégager un plan d'action stratégique de développement de la commune pour les 6 prochaines années.

Ce plan d'action stratégique, basé essentiellement sur l'analyse des résultats des diagnostics déjà réalisés, de la monographie actualisée et de l'analyse institutionnelle et financière de la commune, devra préciser les axes stratégiques de développement de la commune, ainsi que les objectifs stratégiques et les projets prioritaires par axes et par objectifs.

#### **Les résultats attendus :**

- Les résultats des étapes précédentes (diagnostic participatif, monographie actualisée et ateliers participatifs thématiques) sont analysés et synthésés sous forme d'un document de synthèse,
- Un plan d'action stratégique de développement de chaque commune est élaboré,
- Un système de suivi et évaluation du plan d'action est défini en concertation avec la commune lors de l'atelier de planification.

L'accompagnement se fera à travers un atelier participatif dans chaque commune avec le comité de planification composé principalement par du Président, du Directeur, des élus chargés de la planification et les membres de l'Instance d'équité et d'égalité des chances et de l'approche genre (IEEAG).

#### **II. Processus d'accompagnement :**

La démarche d'accompagnement envisageable se focalise sur la participation des acteurs impliqués et consiste à :

- 1. Analyser les rapports de diagnostics participatifs** réalisés en amont : rapport d'analyse institutionnelle et financière de la Commune, la monographie et le rapport des ateliers de diagnostic participatif. Cette partie permettra au prestataire d'identifier les forces et les faiblesses de la Commune ainsi que les pistes de développement basées sur les potentialités et les obstacles du territoire.
- 2. Organiser et animer un atelier de planification participative** avec les élus et l'IEEAG, pour dégager ce qui suit :
  - Un plan d'action triennal qui définit les actions programmées en distinguant les projets à réaliser par la Commune en fonction de ses attributions et les actions auxquelles elle fera appel à d'autres partenaires institutionnels (service déconcentrés de l'Etat principalement), en tenant compte les projets en cours et programmés par la commune.
  - Un système de suivi et évaluation du PAC.

Il est important que le consultant prenne en considération les approches clés sur lesquelles M&D travaille dans l'élaboration des PAC, à savoir :

- **L'approche genre** : le consultant doit veiller à la prise en considération des actions de développement sensibles au genre,
- **L'approche environnementale** : le plan d'action doit tenir compte des enjeux environnementaux de chaque commune
- **L'approche migration et développement** : le consultant prendra en considération le facteur de la mobilité humaine dans la commune à l'échelle nationale et internationale et la valorisation de l'implication des migrants dans le développement.

A noter qu'une réunion de cadrage avec l'équipe de M&D sera organisée au démarrage de la mission pour clarifier les objectifs et les résultats de la prestation et s'assurer des bonnes conditions de sa mise en œuvre.

### III. Les lieux et la durée de la prestation :

La mission se déroulera dans la région de Souss Massa, et notamment dans les provinces de Tiznit et Taroudant. La mission se réalisera en 2 temps, la première entre 05 et 25 décembre 2016 comme le précise le tableau ci-dessous :

Province	Commune	Date proposée
Tiznit	Arbaa sahel	06 Décembre 2016
	Ammelene	07 Décembre 2016
Taroudant	Assais	12 Décembre 2016
	Taliouine	13 Décembre 2016
	Tinzert	14 Décembre 2016
	El Faid	15 Décembre 2016

La 2<sup>ème</sup> mission est prévue pour 2017 entre janvier et février avec les autres collectivités à savoir Zagmouzen et Azaghar n'irs (Province de Taroudant) et Wijjan, Boutrouche et Taфраoute (Province Tiznit).

### IV. Livrables :

- Un rapport analytique qui synthétise les résultats des diagnostics participatifs, de la monographie mise à jour et des ateliers thématiques pour chaque commune,
- Pour chaque commune :
  - Un rapport de diagnostic révisé
  - Le document de PAC qui comprend une partie qui décrit la mission, la vision et les axes stratégiques de développement définis par la commune et un plan d'action triennal budgétisé : le plan d'action contiendra des projets réalisables avec des objectifs, des résultats et des indicateurs de vérification bien définis.
  - Un document de suivi et évaluation du PAC, élaboré avec la commune, qui définit les outils clés de suivi à mettre en place, les acteurs clés à associer, ainsi que la nature de l'évaluation à préconiser pour mesurer l'atteinte des résultats en lien avec les indicateurs prédéfinis dans le PAC.

### V. Qualifications requises :

- Diplôme en sciences sociales, sciences économiques et juridiques, management (master ou doctorat).
- Expérience confirmée en matière de planification stratégique, évaluation des politiques publiques, gouvernance.
- Bonne maîtrise du contexte politique et législatif marocain en lien avec la démocratie participative et la régionalisation avancée.
- Parfaite maîtrise de la langue arabe, excellentes capacités rédactionnelles.
- Maîtrise de techniques d'animation participative.

### VI. Le dossier de soumission :

Le (a) consultant(e) / le bureau d'étude / la structure postulante devra présenter un dossier contenant les éléments suivants :

- Note méthodologique détaillée

- CV du soumissionnaire ainsi que ceux des membres de l'équipe qui travailleront avec lui et toutes les références attestant de l'expertise du/des soumissionnaire(s)
- Chronogramme des activités
- Proposition financière

#### **VII. Le suivi de la prestation :**

Le travail du prestataire sera suivi à chaque étape par l'association Migrations & Développement qui aura pour mission la validation de tous les livrables.

#### **VIII. Obligations du prestataire :**

Les droits et obligations du prestataire retenu feront l'objet d'un contrat avec l'association Migrations & Développement.

Les dossiers de candidature sont à envoyer **avant le 30 novembre 2016 à 17h00** :

- Par courriel à :
  - Mohamed MANSOUR : Chef de Pôle Gouvernance et Animation Territoriale : [Mohamed.mansour@migdev.org](mailto:Mohamed.mansour@migdev.org)
  - Mohamed MARIR, Responsable de l'école pratique pour le développement des territoires: [mohamed.marir@migdev.org](mailto:mohamed.marir@migdev.org)
  - Marianne POISSON, Chargée de projet Co-développement : [marianne.poisson@migdev.org](mailto:marianne.poisson@migdev.org)  
Ou par courrier postal à l'adresse suivante : Migrations & Développement, Maison du développement 83 500 centre Taliouine, Province de Taroudannt.